

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
N°3 de la nouvelle mandature

COLLEGE TANGUY PRIGENT
N° Etablissement : 0290083H
ST MARTIN des CHAMPS
BP 97157
29671 MORLAIX Cedex

Année scolaire 2018/2019

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 05 FEVRIER 2019

I) QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Approbation de l'ordre du jour (pour vote)

Approbation du PV du CA du 27 novembre 2018 (pour vote)

II) QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

Adoption de la structure pédagogique de l'année 2019-2020 (pour vote)

Adoption de la répartition de la DGH (pour vote)

Adoption du TRM – Tableau de répartition des moyens (pour vote)

Adoption des nouveaux horaires (pour vote)

III) QUESTIONS BUDGETAIRES

Admission en non-valeur (pour vote)

Information rectificative sur le budget 2019

La secrétaire
Mme MUZELLEC



Le Principal
Mme PARVILLERS



* Collège TANGUY PRIGENT *
LE PRINCIPAL
* SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS *

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(Séance ordinaire) du mardi 05 février 2019

Le quorum est fixé à 13 membres.

A 17h50 : ouverture de séance par Mme PARVILLERS, Principal.

18 votants présents.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

En début de séance :

Désignation du secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal : Mme MUZELLEC est désignée secrétaire de séance.

Départ de M CADOU à 17h57 ; 17 votants présents.

I) QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1) Approbation du PV du CA ordinaire du 27 novembre 2018 (pour vote)

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière.

Votants : 17

Votes contre : 0

Absentions : 0

Votes pour : 17

2) Approbation de l'ordre du jour (pour vote)

Pas de modification de l'ordre du jour.

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière.

Votants : 17

Votes contre : 0

Absentions : 0

Votes pour : 17

II) QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

Mme PARVILLERS propose de faire voter toutes les étapes de préparation de rentrée de façon à n'avoir à voter que d'éventuels changements en juillet. Elle explique également toutes les étapes menant à la finalisation de la structure pédagogique.

1) Adoption de la structure pédagogique 2019-2020 (pour vote)

Mme PARVILLERS propose la répartition suivante des neuf divisions (classes) prévues pour la rentrée prochaine :

- 6^{ème} : deux classes ;
- 5^{ème} : trois classes ;
- 4^{ème} : deux classes ;
- 3^{ème} : deux classes.

Le choix de mettre la troisième division sur le niveau des cinquièmes s'explique par le fait qu'avec les ULIS, les classes de sixième comptent 63 élèves. Cela favorisera donc les inclusions, ainsi que les conditions d'enseignement à ce niveau (après des classes chargées cette année).

Votants : 17

Votes contre : 0

Absentions : 0

Votes pour : 17

2) Adoption de la DGH

Mme PARVILLERS explique le tableau de répartition de la DGH, répartition calculée à la structure, c'est-à-dire en fonction du nombre de classes (ou divisions). Elle explique l'octroi du nombre d'heures professeurs et la répartition du nombre d'heures semaine pour faire fonctionner l'établissement.

Elle précise que le nombre d'heures pour l'enseignement du breton n'est pas inclus dans la répartition présentée (il devrait y avoir 15 h d'octroyées).

Mme PARVILLERS explique également le principe des heures poste, des heures supplémentaires (HSA) et des IMP.

Une fois les heures obligatoires par enseignement, l'établissement a une marge d'autonomie pour des dispositifs spécifiques (accompagnement personnalisé, renforcement de la préparation au brevet afin d'approcher de la moyenne académique...).

Remarques éventuelles : pas de remarque particulière.

Votants : 17

Vote contre : 0

Abstention : 0

Votes pour : 17

3) Adoption du tableau de répartition des moyens

Mme PARVILLERS précise qu'il s'agit de moyens humains (postes de titulaires, postes de stagiaires, complément de service, bloc de moyen provisoire BMP, contractuels)

Mme PARVILLERS annonce le poste vacant de la classe ULIS : Départ à la retraite de l'enseignante

Elle propose la création de 2 postes enseignants : un en HG breton-breton et un en mathématiques. Elle explique que cela se fait en février avant les demandes de mutation d'enseignants qui ont lieu entre mars et juin. Elle précise également l'importance de la création du poste de breton, afin de valoriser cet enseignement, et du poste de mathématiques afin que cet enseignement bénéficie de 2 postes de titulaires.

Remarques éventuelles : aucune remarque particulière

Votants : 17

Votes contre : 0

Abstention : 0

Votes pour : 17

4) Adoption des nouveaux horaires

Mme PARVILLERS propose les nouveaux horaires à savoir un accueil possible à 8h15 avec un début de cours à 8h30, une fin de cours à 16h30 avec possibilité de devoirs faits de 16h30 à 17h30.

L'horaire de restauration serait de 11h45 à 13h15.

Remarques éventuelles : un représentant de parents d'élèves demande s'il serait possible d'accueillir les élèves dès 8 h. Mme PARVILLERS répond que cela dépendra de l'abondement demandé en postes de surveillants

Votants : 17

Votes contre : 0

Abstention : 1

Votes pour : 16

III) QUESTIONS BUDGÉTAIRES

1) Admission en non-valeur

Mme MUZELLEC, Gestionnaire, propose l'admission en non-valeur d'une créance d'un montant de 162.54 €.

Remarques éventuelles : aucune remarque particulière

Votants : 17

Vote contre : 0

Abstention : 0

Votes pour : 17

2) Information rectificative au budget présenté

Mme MUZELLEC informe les membres du CA qu'une subvention pour le numérique (solde 2591.20 €) avait été présentée comme une subvention du Conseil Départemental, alors que c'est en fait une subvention Etat. La présentation a donc été modifiée. Elle précise que cela ne change pas le montant du budget.

A 18h55, l'ordre du jour étant épuisé, Mme PARVILLERS clôt le conseil d'administration.